



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b> <b>Service de l'enseignement technique</b> <b>Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b> <b>Bureau des dotations et des compétences</b></p> <p><b>78 rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p> <p><b>Secrétariat général</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération</b></p>	<p><b>Note de mobilité</b></p> <p><b>DGER/SDEDC/</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 21/11/2024

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Appel à candidatures sur les postes de direction restés vacants au 1er janvier 2025 au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) à l'issue de la campagne annuelle de mobilité de 2024.

### **Destinataires d'exécution**

Administration centrale (DGER et SRH)

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement agricole technique

La présente note de service ouvre la mobilité au fil de l'eau sur les emplois de directeur, de directeur adjoint d'établissement et de directeur de centres constitutifs, vacants au 1er janvier 2025 en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA).

La présente note a pour objet d'appeler à candidatures sur les postes de direction restés vacants, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou des établissements publics d'enseignement agricole technique (EPNA-EPEA) à l'issue de la campagne annuelle de mobilité 2024.

La liste des postes concernés est publiée en annexe de la présente note. Les offres d'emploi correspondantes sont consultables sur la page emploi ministérielle *Rejoignez-nous* via le lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr>.

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Pour les candidats fonctionnaires :
  - o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
  - o la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement ;
  - o une lettre de motivation ;
  - o l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).
- Pour les candidats contractuels :
  - o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
  - o le dernier diplôme obtenu ;
  - o une lettre de motivation ;
  - o la copie du dernier contrat ;
  - o le cas échéant, l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

Ce dossier doit être envoyé par messagerie aux adresses mentionnées dans l'offre d'emploi correspondant au poste souhaité, accessible à l'adresse indiquée ci-dessus.

Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent obligatoirement, avant de formaliser leur candidature, prendre contact avec les autorités mentionnées sur cette offre d'emploi.

La date limite de candidature est le **5 décembre 2024** inclus.

La prise de fonction est fixée au **1<sup>er</sup> janvier 2025**, sauf commentaire particulier concernant la date de prise de poste dans l'annexe.

Les résultats de ce premier appel à candidatures seront publiés le 12 décembre 2024 sur la page emploi du ministère de l'agriculture <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/> et sur le site Chlorofil.

Pour rappel, les conditions de détachement dans le statut d'emplois régissant l'ensemble des postes de direction d'EPLEFPA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A : <ul style="list-style-type: none"><li>- soit avoir au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement* ;</li><li>- soit justifier 5 ans de service dans un grade d'avancement.</li></ul>
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN) agrégé, maître de conférence...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748.
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.

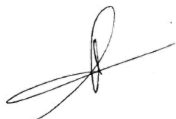
<b>Accès au groupe II</b>	Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
<b>Accès au groupe III</b>	Justifier de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté <b>les services effectués en qualité d'agent public contractuel</b> dans des emplois de même niveau.  Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

\* *grade d'avancement :*

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle ;
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe ;
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

\*\* en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.

**L'adjointe au sous-directeur des établissements,  
des dotations et des compétences**



**Sandrine MARTINAGE**

**L'adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération**



**Virginie CHENAL**

## Annexe : Liste des postes publiés au fil de l'eau d'automne 2024

N° poste RenouRH	Région	Fonction	EPLEPPA	Site	Groupe indiciaire	Vacance	Précision
A3D000375	Nouvelle Calédonie	Directeur CFPFA	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	CFPPA Province du Nord	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D000252	Réunion	Directeur adjoint - FIS Siège	EPLEPPA de Saint Paul	EPLEPPA de Saint Paul	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D011407	Auvergne-Rhône-Alpes	Directeur d'exp agri	EPLEPPA de Grenoble Saint Ismier	Exploitation horticole de Grenoble Saint Ismier	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D003152	Bretagne	Directeur d'exp agri	EPLEPPA de Rennes Le Rheu	Exploitation agricole de Rennes Le Rheu	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/02/2025
A3D003529	Centre-Val de Loire	Directeur adjoint - FPA	EPLEPPA de Châteauroux	EPLEPPA de Châteauroux	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D004278	Grand-Est	Directeur	EPLEPPA d'Avize	EPLEPPA d'Avize	II ES	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D004334	Grand-Est	Directeur CFPFA	EPLEPPA d'Avize	CFPPA Avize	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D004216	Grand-Est	Directeur adjoint - FIS Siège	EPLEPPA de Châlons en Champagne	EPLEPPA de Châlons en Champagne	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D000561	Grand-Est	Directeur d'exp agri	EPLEPPA Les Sillons de Haute-Alsace	Exploitation agricole de la Judematt à Rouffach	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D004423	Grand-Est	Directeur CFPFA	EPLEPPA de la Haute-Marne	CFPPA de Fay-Billot (EPLEPPA Haute-Marne)	III	S	Prise de poste prévisionnelle au 01/02/2025
A3D033462	Grand-Est	Directeur CFA	EPLEPPA de la Haute-Marne	CFA de Chaumont (EPLEPPA Haute-Marne)	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D004062	Grand-Est	Directeur CFA	EPLEPPA de Reibel	CFA des Ardennes	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D000623	Grand-Est	Directeur adjoint - FIS Siège	EPLEPPA des Vosges	EPLEPPA des Vosges	III ES	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D007646	Hauts-De-France	Directeur adjoint - FIS Siège	EPLEPPA de Douai	EPLEPPA de Douai	III ES	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D010131	Hauts-De-France	Directeur CFPFA	EPLEPPA de Douai	CFPPA du Nord	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D009310	Hauts-De-France	Directeur d'exp agri	EPLEPPA de Crézancy	Exploitation agricole de Crézancy	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D004992	Île-de-France	Directeur d'exp agri	EPLEPPA de La Bretonnière	Exploitation agricole de La Bretonnière	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/03/2025
A3D005013	Île-de-France	Directeur adjoint - FIS Siège	EPLEPPA de Saint Germain en Laye	EPLEPPA de Saint Germain en Laye	III ES	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D001015	Nouvelle-Aquitaine	Directeur	EPLEPPA des Landes	EPLEPPA des Landes	I	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/02/2025
A3D021811	Nouvelle-Aquitaine	Directeur CFA/CFPPA	EPLEPPA du Lot et Garonne	Antenne de Nérac CFPPA du Lot et Garonne	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D025828	Occitanie	Directeur CFA	EPLEPPA de Perpignan Roussillon	CFA Pyrénées Orientales	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025
A3D032976	Occitanie	Directeur adjoint - FPA	EPLEPPA de Figac	EPLEPPA de Figac	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 16/01/2025
A3D006757	Occitanie	Directeur d'exp agri	EPLEPPA de Saint Affrique	Exploitation agricole La Casotte St Affrique	III	V	Prise de poste prévisionnelle au 01/01/2025